



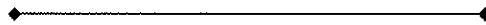
**Compte - rendu du
Comité Technique Restreint « Dunes et Forêts »
Mercredi 1^{er} juillet 2009, à 10 h00 à Notre Dame de Monts**

Présents :

Marie-Thérèse BEAUCHENE, Association vire l'île 12/12, Gaby BOUNINNEAU, Fédération des Chasseurs de la Vendée, Bertrand BULCIAGHY, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Frédérique CHAUMEREUIL, DDEA 85, Gilles FAUCHER, Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, Raoul GRONDIN, Maire de Notre Dame de Monts, Philippe MOREAU, élu de la Barre de Monts, Pierre PEAUD, FDCV 85, Antoine PIRAUD, Services de Saint Hilaire de Riez, Antoine PONTON, Animateur Natura 2000, Pierre SEVEC, 1^{er} adjoint des Moutiers en Retz, François TROTTEY, Office National des Forêts, Laurine VIVIES, stagiaire Natura 2000 à l'office de tourisme de La Barre de Monts.

Excusés :

Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, Jacques FRAISSE, Mairie de Saint Hilaire de Riez, Emmanuel LOPEZ du Conservatoire du littoral, Christian SANGAN, Mairie de la Barre de Monts.



Ordre du jour :

Elaboration du document d'objectifs

- 1/ Les propositions de cahier des charges relatif aux actions retenues le 29/05/09
- 2/ Proposition de Charte Natura 2000

La réunion est présidée par Raoul GRONDIN, Maire de Notre Dame de Monts.
Une note est distribuée à chacun des participants.

Raoul GRONDIN, accueille les participants et ouvre la réunion de travail en exprimant son enthousiasme et son ambition quant aux actions proposées et son intérêt par rapport aux sujets qui seront abordés. La commune de Notre Dame de Monts souhaite s'investir toujours plus dans la démarche de gestion raisonnée des plages, des dunes et des forêts. Il est prêt à accueillir ce groupe technique pour une troisième réunion.

Antoine PONTON, Chargé de missions Natura 2000 rappelle l'ordre du jour de la réunion et les actions retenues lors du dernier Comité du 29 mai dernier.

Didier DESMOTS, Chargé d'études et conservateur de la réserve naturelle des marais de Müllembourg présente les cahiers des charges des actions relatives aux plages et aux dunes.

Pour chaque action il est proposé les engagements non rémunérés et rémunérés, le budget et le calendrier prévisionnels de mise en œuvre de l'action.

Cahier des charges de l'action « rationalisation des accès aux plages à enjeux forts »

Cette action qui vise à diminuer le nombre d'accès concerne les plages à un fort enjeu afin d'avoir une démarche globale et cohérente sur ces plages.

Ainsi, pour bénéficier des aides de l'Etat sur cette action, la commune qui engagera cette action devra aussi s'engager à dans un nettoyage raisonné (absence de nettoyage mécanique, pas de retroussage). L'interdiction de stationnement des annexes de bateaux sur les plages qui bénéficieront de cette action est une autre condition pour pouvoir bénéficier des aides et du soutien de l'Etat et de l'Europe.



Philippe MOREAU, élu de la commune de la Barre de Monts, explique que sur la plage de la Grande Côte qui est une plage à fort enjeu, il est très difficile de diminuer les accès puisqu'il y a 2 accès principaux :

- sous le pont de Noirmoutier,
- au niveau du parking du char à voile – parking de la Grande Côte.

Cahier des charges de l'action « aménagement et surveillance des colonies de nidification du Gravelot à collier interrompu »

Cette action vise à mettre en place de grands enclos amovibles en fil lisse afin de garantir la tranquillité d'un secteur pour la reproduction du gravelot.

Il s'agit de rémunérer les investissements (acquisition de matériel, poteaux, fils, panneaux), la conception d'un outil de communication ainsi que les frais de fonctionnement des bénévoles à la gestion de la zone (frais de fonctionnement)

Le gestionnaire devra aussi s'engager à :

- ne pas faire de promotion touristique trop important sur le site de l'opération (ce qui aboutirait à l'effet inverse de ce qui est recherché).
- ne pas réaliser de nettoyage mécanique des plages ou de retroussage.

Bertrand BULCIAGHY de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports explique que sa mission consiste à rassembler les pratiquants de sport de nature organisés en association ou en groupe afin de trouver un juste équilibre entre les pratiques de ce sport et les problématiques de préservation des espaces fréquentés par ces activités.

L'objectif est d'encadrer ces activités au mieux pour qu'elles ne portent pas atteinte à l'intégrité des espaces naturels. Toutefois, il est difficile de sensibiliser les tierces personnes et les pratiques individuelles.

Bertrand BULCIAGHY explique que le pôle national de la jeunesse et des sports a rédigé des fiches sur la sécurité et l'impact des sports de nature.

Didier DESMOTS juge impératif la mise en place d'une action globale sur l'ensemble des secteurs de la zone Natura 2000. L'objectif serait de constituer un groupe de réflexion pour proposer une gestion cohérente et partagée des sports de nature et de la fréquentation. Ceci pourrait s'accompagner de prises d'arrêtés préfectoraux ou communaux afin d'améliorer au mieux la gestion et la réglementation de ces activités qui sont en pleine expansion quelque soit la zone.

Action « organisation de la fréquentation du public dans les massifs dunaires à enjeux forts ».

Cette action vient en complémentarité de la rationalisation de l'accès aux plages à enjeux forts.

Les investissements liés à la canalisation du public (pose de ganivelles, signalétique, amélioration du cheminement autorisé, maintenance) seraient financés par Natura 2000 (Etat et Europe).

Le gestionnaire s'engagerait à :

- Ne pas organiser de manifestation sportive dans les secteurs dunaires concernés,
- ne pas réaliser de nettoyage des dunes en période de nidification. En effet, une intervention humaine est synonyme de dérangement, voir de destruction de nids en cette période.



Cahier des charges de l'action « expérimentation de la gestion des arrières dunes par le pâturage extensif »

Cette action permettrait de contrôler certaines espèces arbustives au pouvoir colonisateur élevé. Le pâturage pourrait s'accompagner d'une coupe préalable de certains ligneux (nerprun, yucca,...)

Les engagements rémunérés :

- Pose de clôture
- Aménagements divers liés à la gestion pastorale (points d'eau ou abreuvoirs, parc de contention...)
- Réalisation d'une signalétique adaptée
- coupe de ligneux (débroussaillage sélectif)

Les engagements non rémunérés : pas de manifestation sportive dans les secteurs concernés, pas d'opération de nettoyage des dunes en période de nidification.

La zone principalement concernée par cette action serait la pointe de la Fosse.

Il met également en garde sur l'aspect saisonnier de cette gestion et qu'il faudra prévoir une zone de repli à l'automne, à l'hiver et au début de printemps pour les troupeaux. Il s'agirait en plus d'organismes légers donc plus particulièrement des ovins.

Didier DESMOTS propose aussi d'expérimenter cette gestion pastorale sur les dunes de la pointe des Sableux sur la commune de Noirmoutier en l'île.

Didier DESMOTS explique que la fréquentation et le rappel de la réglementation sont des actions « clé » pour garantir l'efficacité des mesures de gestion.

A ce sujet, **Marie-Thérèse BEAUCHENE** de l'Association 12/12 interpelle l'assemblée sur les dunes de la Tresson qui sont de plus en plus sujettes à une fréquentation. Elle constate entre autres la pratique du golf sauvage ainsi que du paint ball sans autorisation des autorités compétentes (commune et Conseil Général ou de l'ONF, quand ces activités ont lieu dans la forêt).

Pierre PEAUD, de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, expose à son tour les propositions de cahier des charges pour les actions retenues sur la forêt.

Cahier des charges de l'action « Préservation de la zone de quiétude favorable à la nidification de l'avifaune forestière »

Il propose que soit réalisée une étude et une cartographie de l'éclairage public à proximité de la forêt afin d'établir un diagnostic des secteurs sensibles.

A l'issue de ce diagnostic il sera intéressant de réunir un groupe afin de conduire une réflexion sur l'intérêt ou non d'éclairer les senties à proximité de la forêt. Ce groupe serait constitué notamment du SIDEV, d'élus ainsi que des spécialistes en entomologie (insectes). Ce groupe de réflexion permettrait d'améliorer les connaissances et proposer aux élus de mettre en place un éclairage ou non de certaines zones. Ceci permettrait de répondre à une volonté croissante d'économie de l'énergie à l'échelle planétaire, une diminution de la pollution lumineuse, une protection de l'environnement sans compromettre la sécurité de l'utilisateur.

Après cette mutualisation des connaissances, une plaquette pourrait éventuellement être réalisée. Les collectivités pourraient aussi relayer le message par une note d'information et de sensibilisation dans les bulletins municipaux.



Les deux autres propositions de cahier des charges relatives aux actions sur la forêt n'appellent pas des modifications de la part de l'assemblée.

C'est essentiellement l'ONF, en tant que gestionnaire principal, qui portera ces actions. Un travail a d'ores et déjà été engagé pour que ces cahiers des charges répondent au mieux aux attentes de l'ONF ainsi qu'aux problématiques de préservation, de l'avifaune en milieu forestier.

Charte Natura 2000

L'outil « Charte Natura 2000 » est un document qui est annexé au Document d'objectifs pour chaque zone Natura 2000. La charte Natura 2000 traduit les objectifs de conservation en recommandations ou en engagements.

L'adhésion à la Charte est volontaire et donne droit notamment à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

La Charte Natura 2000 doit être proposée et construite par les groupes de travail pour chaque zone.

Antoine PONTON, propose tour à tour les différents engagements et recommandations qui concernent l'ensemble du site et sur les différentes entités naturelles : plages, dunes et forêts.

Les membres expliquent qu'il serait intéressant d'annexer à ce document un mémento sur les grandes lignes de la réglementation en vigueur (exemple : loi littoral, divagation des chiens, circulation des véhicules à moteur, ...).

Vous trouverez en pièce jointe le document actualisé qui reprend les remarques et modifications des participants du groupe de travail.

Relevé de décisions

- L'assemblée retient les cahiers des charges proposés

Relevé de propositions

- Mettre en place un groupe de réflexion sur la gestion des sports nature et la fréquentation
- Actualiser la proposition de charte suite aux remarques des participants
- Réfléchir à l'élaboration d'un mémento sur la réglementation en vigueur à annexer à la charte Natura 2000

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.

Raoul GRONDIN
Maire de Notre Dame de Monts

Contact :

Antoine PONTON *Chargé de mission Natura 2000*
Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
aponton@marais-breton-baie-bourgneuf.com 02 51 39 55 62